



Professionnel détenant un permis de psychothérapeute ou de psychologue délivré par l'Ordre des psychologues du Québec¹

N° de concours : 2122-PR-059 | No de poste : 934-222-02
Service: Centre de consultation et de soutien aux étudiants (CCSÉ)
Statut : Personne professionnelle régulière à temps complet
Supérieur immédiat : Stéphane Nantel

Période : Dès que possible;
Salaire : De 49 456\$ à 96 575\$ par année*;
Horaire : Du lundi et vendredi de 8h30 à 16h30;
Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est, Montréal

*Le salaire sera établi selon le titre d'emploi de la personne titulaire.

Fonctions

Nature du travail

Les emplois de psychologue ou de professionnel détenant un permis de psychothérapeute comportent plus spécifiquement des fonctions de clinicien et des fonctions d'animation et de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiantes et étudiants.

La ou le psychologue ou psychothérapeute assure auprès des étudiantes et étudiants une fonction d'accueil et de référence par rapport aux personnes intervenantes internes et externes du Collège.

Principales tâches et activités

Intervenir auprès des étudiants vivant une situation problématique en matière de santé mentale :

- Accueillir, intervenir et assurer le suivi des étudiants qui expriment le besoin de services psychologiques;
- Assister l'étudiant dans l'utilisation de ses ressources personnelles pour faire face à une situation problématique et créer un climat facilitant l'intégration d'une expérience;

¹ La personne titulaire aura le statut d'Agent.e de service social ou de psychologue dans le plan de classification du personnel professionnel.

- Utiliser des outils standardisés reconnus, effectuer des entrevues et procéder à des observations, si nécessaire. Analyser et interpréter les observations et les données recueillies;
- Assumer l'évaluation de situations particulières justifiant une demande d'incomplet au dossier scolaire de l'étudiant;
- Assumer l'évaluation de situations familiales détériorées en vue de demandes de statuts de non-résidence auprès de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants;
- Référer et assurer le suivi des élèves vers d'autres organismes tels les départements de santé communautaire, les centres de services sociaux et les centres hospitaliers, lorsque nécessaire;
- Rédiger et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles du Collège;
- Intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence, proposer des pistes de solution et évaluer l'urgence et le risque suicidaire si nécessaire;
- Assumer la fonction de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiants auprès de professeurs ou de membres du personnel;
- En collaboration avec les autres personnes intervenantes concernées et dans le cadre du plan de réussite du Collège, planifier, développer, implanter, animer et évaluer des activités favorisant le cheminement personnel et scolaire des étudiants.

Assumer la fonction de conseil relatif à la santé mentale auprès des membres du personnel du Collège :

- Participer à l'élaboration d'un plan de prévention en santé mentale et participer à l'animation de diverses activités en lien avec celui-ci;
- Assumer la fonction de conseil relatif à la santé mentale et au développement personnel et scolaire des étudiants auprès de professeurs ou de membres du personnel;
- Préparer des formations ou des présentations en lien avec la santé mentale;
- Participer à des comités ou à des réunions en lien avec la santé mentale.

Accomplir au besoin toutes autres tâches connexes.

Qualifications requises

Scolarité

Détenir un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle ou avoir obtenu une reconnaissance d'équivalence de diplôme permettant la délivrance d'un permis de psychologue ou psychothérapeute de l'Ordre des psychologues du Québec.

Exigences

- Détenir un permis de psychologue ou de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec;
- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit. La personne doit réussir le test écrit.

Atout

Connaître les logiciels de la suite Office (Word, Publisher, PowerPoint), et FileMaker.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Seuls les candidats retenus, lors de la présélection, reçoivent un appel afin d'être convoqués au(x) test(s) de sélection et à l'entrevue.

COMMENT POSTULER?

Les personnes intéressées doivent compléter leur profil de candidature et postuler sur l'affichage numéro **2122-PR-059** avant 16 h 30, le **27 juin 2022**, à <http://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi>.

À PROPOS DU COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Le Collège de Maisonneuve est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses programmes et centré sur la réussite éducative de ses 7 000 étudiants, jeunes et adultes. Bien campé dans son quartier, le Collège de Maisonneuve se veut accueillant et sans frontière pour que l'on s'y sente comme chez soi. Une vie interculturelle active contribue au dynamisme de Maisonneuve et enrichit la communauté.

En considérant ses trois centres collégiaux de transfert de technologie, le Collège figure parmi les acteurs influents en matière de recherche, d'innovations sociales, scientifiques et technologiques, contribuant à l'essor des organisations d'ici et d'ailleurs.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE, C'EST COMME CHEZ SOI AVEC...

DES CONDITIONS GAGNANTES POUR S'ÉPANOUIR :

- Facile d'accès en transport en commun
- Possibilité de télétravail
- Politique de conciliation travail-famille
- Horaire de 35 heures par semaine ou moins
- 20 jours de vacances annuelles et 13 jours fériés (Jusqu'à 2 mois de vacances pour les enseignants)
- Banque de congés maladie et sociaux
- Régime de retraite (RREGOP)
- Assurances collectives
- Remboursement du perfectionnement et des frais de scolarité
- Programme d'aide aux employés
- CPE La Vermouilleuse (priorité aux employés)
- Rabais de 30 % pour l'inscription d'une activité physique
- Tarifs préférentiels (Appel, Rogers, Énergie Cardio, etc.)

UNE VOLONTÉ D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Le Collège est signataire de la charte Dimensions et souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

200 000 PI² POUR SE DÉGOURDIR :

- Jardin intérieur
- Bibliothèque
- Cafétéria
- Gymnase
- Salle de musculation
- Piscine
- Librairie
- Clinique de santé en hygiène dentaire et en soins infirmiers

DES ACTIVITÉS GRATUITES POUR ÉCHANGER ET SE DIVERTIR :

- Conférences
- Expositions
- Spectacles
- Activités sociales et de reconnaissance

8 000 PERSONNES POUR SE SOUTENIR :

- 1 000 employés
- 7 000 étudiants
- + de 10 services administratifs
- + de 20 départements d'études

